

# HALTE à l'ARBITRAIRE et à la RÉPRESSION

Libérez les militants anti-impérialistes.

Le 5 juin 1967, face à l'indifférence de ses dirigeants, le peuple tunisien a exprimé sa solidarité avec les peuples arabes victimes de l'agression impérialiste en manifestant contre le centre d'information américain et les ambassades de la Grande-Bretagne et des U.S.A.

Le même jour, certains actes condamnables ont été dirigés contre la synagogue et les magasins de la communauté juive. Il est bon de noter que les attaques dirigées contre le centre d'information américain - qui ne cesse de présenter indécemment les soldats américains comme les victimes du "Vietnam" - et les ambassades de la Grande-Bretagne et des U.S.A. dont la collusion avec le sionisme a été manifeste, n'ont pas la même signification que celles dirigées contre la synagogue et les magasins des citoyens tunisiens juifs.

En effet, le mouvement contre le centre d'information américain et les ambassades de la G.B. et des U.S.A. entre dans le cadre du courant anti-impérialiste qui, depuis les manifestations de Décembre 1966, s'est étendu à de nombreuses de plus en plus larges du peuple tunisien; les événements du Moyen-Orient n'ont fait qu'approfondir la prise de conscience anti-impérialiste du peuple tunisien.

Pour les actes anti-juifs, il faut tout d'abord écarter la confusion créée à dessein par le pouvoir; les militants anti-impérialistes ne sont et ne peuvent en aucune façon être responsables de ces actes; la responsabilité incombe au gouvernement, au parti d'extrême gauche qui, après onze ans d'indépendance, n'ont pas expliqué au peuple tunisien les véritables dimensions du problème palestinien et l'inscrivent dans le cadre du mouvement de ~~la lutte~~ libération nationale. Cela s'explique essentiellement par l'orientation politique du gouvernement d'extrême gauche qui, face à l'impérialisme international, s'est rangé du côté des forces obscures, contre le ~~not~~ mouvement de libération nationale. Rappelons à ce sujet l'appui de l'agression américaine au Vietnam, la condamnation du mouvement patriotique d'Algérie, et le soutien accordé

avec fracas aux Frères Musulmans

De plus les conditions dans lesquelles se sont déroulées les manifestations et la manière avec laquelle le gouvernement les a exploitées, amène à poser certaines questions. Pourquoi le « Service de l'ordre » n'est pas intervenu pour empêcher l'incendie de la synagogue et les attaques des magasins alors qu'il en a tout fait pour assurer la sécurité de l'ambassade américaine? Cette abstention ne constitue-t-elle pas à elle seule, un encouragement à ceux qui se sont livrés à des excès? De la même façon, la manière dont le gouvernement a exploité les manifestations, présentant les éléments « anti-impérialistes » comme « des instigateurs de pillage et d'incendie » n'amène-t-elle pas à penser que le climat de confusion a été créé à dessein par le parti deshouneiy?

En frappant les militants anti-impérialistes en entretenant la confusion quant au caractère de la manifestation du 5 juin le régime deshouneiy ne sert pas la cause arabe et ne ~~fait~~ entend affaiblir le front des forces progressistes arabes en lutte contre l'impérialisme et le sionisme.

Ce n'est pas un hasard si parmi les inculpés, la personne la plus visée <sup>Mohamed ben Jeune</sup>, contre laquelle le commissaire du gouvernement a requis la peine de mort, est un militant anti-impérialiste connu pour avoir soutenu des positions anti-impérialistes tant dans le dernier Congrès de l'UGET que le 5 juin dernier, au cours d'un meeting organisé par l'UGET, précisément pour protester contre l'agression impérialo-sioniste. Son crime est d'avoir demandé, dans le cadre de son syndicat, la rupture des relations diplomatiques de notre pays avec les puissances impérialistes ennemies de tous les peuples, et de demander au gouvernement tunisien d'intervenir militairement à côté des autres pays arabes.

Le seul crime de certains inculpés, dont Essahli et El Boughanni contre lesquels le commissaire du gouvernement a requis le travail forcé à perpétuité, est d'avoir manifesté leur mécontentement à la suite de l'agression impérialo-sioniste.

11 Le gouvernement tunisien dont la politique est étroitement liée aux puissances impérialistes ne peut que réagir violemment contre ce mouvement. C'est pour cette raison qu'il s'est organisé un procès où les garanties élémentaires d'une justice régulière ne sont pas réalisées, et, où on a vu le commissaire du gouvernement reprocher à Mohamed ben Jemmet d'être un opposant au régime obscurcissant. Il devient donc évident qu'à travers la condamnation de Mohamed ben Jemmet, et de Essahli et El Bonghanmi le gouvernement veut porter un coup dur au courant anti-impérialiste. Il veut intimider le peuple tunisien qui n'a pas caché sa détermination de combattre l'impérialisme et ses alliés. Il veut également lancer un avertissement aux étudiants qui se trouvent actuellement à l'avant-garde de la lutte anti-impérialiste du peuple tunisien et qui, depuis Décembre 1966, ont exprimé leur opposition à l'orientation politique du gouvernement tunisien; les élections au Congrès de l'U.G.E.T sont venues démontrer la détermination des étudiants à poursuivre leur opposition à la politique obscurcissante. A travers Mohamed ben Jemmet, le but du gouvernement est précisément de prévenir les militants anti-impérialistes et particulièrement les congressistes progressistes de l'U.G.E.T, sur le danger qu'ils peuvent courir, et en exprimant fût-ce dans le cadre de leur syndicat, leur opinion sur les problèmes de leur pays.

Le Comité de Liaison des Etudiants Démocrates Tunisiens

- Signale le caractère expéditif du procès et de l'absence de toute garantie d'une justice régulière.
  - S'élève contre la politique de répression et d'intimidation contre les militants anti-impérialistes.
  - Dénonce le procès de délit d'opinion intenté <sup>(contre le)</sup> ~~au~~ militant syndicaliste Mohamed ben Jemmet
  - Réaffirme sa solidarité avec tous les militants anti-impérialistes et exige leur libération immédiate
- Le Comité de Liaison des Etudiants Démocrates Tunisiens

LE COMLOT contre la TUNISIE SOCIALISTE

démasqué

Camarade,

On ne t'a que trop longtemps mystifié.

Les éternels DETRACTEURS de la TUNISIE SOCIALISTE ne désarment ,  
Ils appellent PARODIE DE LA JUSTICE un procès :

- qui a vu 84 accusés défendus par 40 avocats
- qui s'est DÉROULE AU GRAND JOUR, PUBLIQUEMENT, et où l'accès de la salle était ouvert à tous et en premier lieu aux familles des inculpés.
- qui a été ENTIEREMENT TELEVISE et RETRANSMIS AU JOUR LE JOUR.
- dont les débats ONT ETE INTEGRALEMENT REPRODUITS PAR LA PRESSE LOCALE.

Camarade,

Peut on parler de VIOLATION DES DROITS DE L HOMME lorsque :

- 40 des accusés CIRCULENT LIBREMENT à Tunis POURSUIVENT LEURS, ETUDES, et jouissent de TOUS LEURS DROITS.
- 8 parmi les condamnés ont pu PASSER NORMALEMENT LEURS EXAMENS

Peut on parler de pressions, menaces et licenciements de parents d'accusés quand :

- Le père d'un CHAMARI est Armani, au mois d'octobre proviseur d'un important lycée de Tunis
- des condamnés avec sursis continuent à bénéficier de leurs bourses d'études (à l'étranger et à Tunis)

Camarade,

On ne t'a que trop intoxiqué par une avalanche de bobards sous laquelle on a voulu enfouir les véritables problèmes :

LA VERITE EST QUE

Ces détracteurs se refusent systématiquement un socialisme qui se fait malgré eux, UN SOCIALISME QUI SE FONDE SUR :

- L UNION SACREE DE TOUTES LES FORCES VIVES DE LA NATION
- LE CONTACT DIRECT, LE DIALOGUE ET LA PERSUASION
- LA PARTICIPATION MASSIVE ET LIBREMENT CONSENTEE DE TOUS, POUR COMBATTRE LA FAIM, L IGNORANCE, LA MALADIE ET CONSTRUIRE UNE TUNISIE NOUVELLE

POUR ASSURER ET CONSOLIDER RATIONNELLEMENT DES STRUCTURES SOCIALISANTES QUI GARANTISSENT EFFECTIVEMENT LA PROMOTION DE L'HOMME.

HALTE à L ALIENATION !

POUR QUE TRIOMPHE LA VERITE  
POUR QUE LES AMIS DE LA TUNISIE SOCIALISTE SOIENT OBJECTIVEMENT ECLAIRES.

POUR LA SAUVEGARDE DES ACQUIS DE NOTRE PEUPLE

LE VRAI VISAGE DU REGIME  
TUNISIEN

Enlèvements, menaces de mort, tortures deviennent des pratiques courantes.

UNE PARODIE DE JUSTICE.

Après le scandaleux procès où l'étudiant Ben Jennet a été condamné à 20 ans de travaux forcés pour avoir participé à une manifestation anti-impérialiste, le dernier procès ne nous laisse plus de doute sur les visées du pouvoir tunisien.

104 progressistes tunisiens (universitaires et intellectuels) ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 14 ans de prison pour délit d'opinion par la cour de sûreté de l'Etat (créée spécialement pour la circonstance).

- Tous les droits les plus élémentaires de la défense ont été bafoués.

- Seul arsenal trouvé pour les accuser de complot : des machines à écrire, des tracts, des articles.

Au lendemain du procès les 104 condamnés ont été transférés à la prison de Bizerte où ils sont maintenus au secret et privés de tout contact avec leurs familles même par écrit.

Celles-ci ne sont pas épargnées /

- les épouses des détenus sont menacées.

- les parents perdent leur emploi et sont soumis à des pressions de toutes sortes.

D'autres intellectuels arrêtés, attendent d'être jugés et subissent toutes sortes de sévices.

Nous appelons tous les résidents à soutenir le Comité International pour la sauvegarde des droits de l'homme en Tunisie.

POUR LA LIBERATION DE TOUS LES DETENUS POLITIQUES.

POUR L'AUTONOMIE DE LA JUSTICE.

Pour la liberté d'expression et le respect de la démocratie

TOUS AU MEETING D'INFORMATION  
MARDI A LA MUTUALITE A 20h30.

ROB. 2954  
18 av. De la République de Tunisie  
Bordj en Algérie

Ce Meeting est organisé par le COMITE INTERNATIONAL pour la SAUVEGARDE des 'DROITS' de l'HOMME en TUNISIE, avec la participation de

MM. Jean Marie DOMENACH , directeur de la revue ESPRIT  
Jean Jacques MAYOUX , professeur à la Sorbonne  
René BOYER , avocat à la Cour  
Jacques Toutain , avocat à la Cour  
Marcel MANVILLE , avocat à la Cour  
Claude ROY , écrivain  
et les organisations démocratiques françaises

Cet appel est lancé par:

l'Association des Etudiants de la Résidence Universitaire d'Antony  
( A.E.R.U.A. )

le Comité de Liaison des Etudiants Démocrates Tunisiens (C.L.E.D.T. )

l'Association des Etudiants Musulmans Nord Africains (A.E.M.N.A. )

la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (F.E.A.N.F. )

le Comité de Liaison des Etudiants Arabes d'Antony (C.L.E.A. )

Association Générale des Etudiants de la Martinique (A.G.E.M. )

TOUS AU MEETING , le MARDI 26 Novembre à la MUTUALITE

## HALTE A L'ARBITRAIRE ET A LA REPRESSION

Libérez les militants anti-impérialistes !

Le 5 juin 1967, face à l'indifférence de ses dirigeants, le peuple tunisien a exprimé sa solidarité avec les peuples arabes victimes de l'agression impérialo-sioniste en manifestant contre le centre d'information américain et les ambassades de la Grande-Bretagne et des U.S.A.

Ce même jour, certains actes condamnables ont été dirigés contre la synagogue et les magasins de la communauté juive. Il est bon de noter que les attaques dirigées contre le centre d'information américain -qui ne cesse de présenter indécentement les soldats américains comme les victimes du "Vietcong"- et les ambassades de la Grande-Bretagne et des U.S.A., dont la collusion avec le sionisme a été manifeste, n'ont pas la même signification que celles dirigées contre la synagogue et les magasins des citoyens tunisiens juifs. En effet, le mouvement contre le centre d'information américain et les ambassades de la G.B. et des U.S.A. entre dans le cadre du courant anti-impérialiste qui, depuis les manifestations de Décembre 1966, s'est étendu à des couches de plus en plus larges du peuple tunisien ; les événements du Moyen-Orient n'ont fait qu'approfondir la prise de conscience anti-impérialiste du peuple tunisien.

Pour les actes anti-juifs, il faut tout d'abord écarter la confusion créée à dessein par le pouvoir : les militants anti-impérialistes ne sont et ne peuvent en aucune façon être responsables de ces actes ; la responsabilité incombe au gouvernement, au parti destourien qui, après onze ans d'indépendance n'ont pas expliqué au peuple tunisien les véritables dimensions du problème palestinien en l'insérant dans le cadre du mouvement de libération nationale. Cela s'explique essentiellement par l'orientation politique du gouvernement destourien qui, lié à l'impérialisme international, s'est rangé du côté des forces obscures contre le mouvement de libération nationale. Rappelons à ce sujet l'appui de l'agression américaine au Vietnam, la condamnation du mouvement patriotique d'Aden, et le soutien accordé avec fracas aux Frères Musulmans.

De plus, les conditions dans lesquelles se sont déroulées les manifestations et la manière avec laquelle le gouvernement les a exploitées, amène à poser certaines questions : Pourquoi le "service de l'ordre" n'est pas intervenu pour empêcher l'incendie de la synagogue et les attaques des magasins alors qu'il a tout fait pour assurer la sécurité de l'ambassade américaine ? Cette abstention ne constitue-t-elle pas à elle seule un encouragement à ceux qui se sont livrés à des excès ? De la même façon, la manière dont le gouvernement a exploité les manifestations, présentant les éléments anti-impérialistes comme "instigateurs de pillage et d'incendie" n'amène-t-elle pas à penser que le climat de confusion a été créé à dessein par le parti destourien ?

En frappant les militants anti-impérialistes, en entretenant la confusion quant au caractère de la manifestation du 5 juin, le régime destourien ne sert pas la cause arabe et entend affaiblir le front des forces progressistes arabes en lutte contre l'impérialisme et le sionisme.

Ce n'est pas un hasard si parmi les inculpés, la personne la plus visée, Mohamed ben Jennet, contre laquelle le commissaire du gouvernement a requis la peine de mort, est un militant anti-impérialiste connu pour avoir soutenu des positions anti-impérialistes tant dans le dernier congrès de l'UGET que le 5 juin dernier au cours d'un meeting organisé par l'UGET, précisément pour protester contre l'agression impérialo-sioniste. Son crime est d'avoir demandé, dans le cadre de son syndicat, la rupture des relations diplomatiques de notre pays avec les puissances impérialistes ennemies de tous les peuples, et de demander au gouvernement tunisien d'intervenir militairement à côté des autres pays arabes.

Le seul crime de certains inculpés, dont Essahli et El Boughanmi contre lesquels le commissaire du gouvernement a requis les travaux forcés à perpétuité, est d'avoir manifesté leur mécontentement à la suite de l'agression impérialo-sioniste.

Le gouvernement tunisien, dont la politique est étroitement liée aux puissances impérialistes, ne peut que réagir violemment contre ce mouvement. C'est pour cette raison qu'il a organisé ce procès où les garanties élémentaires d'une justice régulière ne sont pas réalisées et, où on a vu le commissaire du gouvernement reprocher à Mohamed ben Jennet d'être un opposant au régime destourien. Il devient donc évident qu'à travers la condamnation de Mohamed ben Jennet, de Essahli et El Boughanmi, le gouvernement veut porter un coup dur au courant anti-impérialiste. Il veut intimider le peuple tunisien qui n'a pas caché sa détermination de combattre l'impérialisme et ses alliés. Il veut également lancer un avertissement aux étudiants qui se trouvent actuellement à l'avant-garde de la lutte anti-impérialiste du peuple tunisien et qui, depuis décembre 1966, ont exprimé clairement leur opposition à l'orientation politique du gouvernement tunisien; les élections au congrès de l'UGET sont venues démontrer la détermination des étudiants à poursuivre leur opposition à la politique destourienne. A travers Mohamed ben Jennet, le but du gouvernement est précisément de prévenir les militants anti-impérialistes et particulièrement les congressistes progressistes de l'UGET, sur le danger qu'ils peuvent courir en exprimant, fut-ce dans le cadre de leur syndicat, leur opinion sur les problèmes de leur pays.

- Le Comité de Liaison des Etudiants Démocrates tunisiens :
- S'indigne du caractère expéditif du procès et de l'absence de toute garantie d'une justice régulière.
  - S'élève contre la politique de répression et d'intimidation contre les militants anti-impérialistes.
  - Dénonce le procès de délit d'opinion intenté contre le militant syndicaliste Mohamed ben Jennet.
  - Réaffirme sa solidarité avec tous les militants anti-impérialistes et exige leur libération immédiate.

LE COMITE DE LIATSON

DES ETUDIANTS DEMOCRATES TUNISIENS